

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2015

Présents: Roger VIVERT, Claude CLARON, Monique BLANC, Bernadette ARNOUX, Denise PIOT, Joëlle LUTAUD, Nicole LE COZ, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Anne-Marie MEUNIER, Philippe OGIER, Patrick GINET, David VINCENT, Mickaël GAUDIN, Fabrice TARLET, Claire DORBEC, Philippe GROSSIORD, Catherine PAILLAT, Eric BALAN, André CLARON, Josette JASSERAND

Absents: Chantal KRAMP, Gilles ROISSE, Florence PERRIN

Pouvoirs: Chantal KRAMP donne pouvoir à Bernadette ARNOUX, Gilles ROISSE donne pouvoir à Claude CLARON, Florence PERRIN donne pouvoir à Roger VIVERT,

Secrétaire de séance : Catherine PAILLAT

1. Lecture du compte rendu du conseil municipal précédent, en date du 19 décembre 2014 :

→ Compte rendu adopté comme suit : Pour : 22 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

2. Présentation du SIPAG

Le SIPAG : Syndicat Intercommunal pour les Personnes Âgées. Créé en 1967, il concerne les personnes âgées de plus de 60 ans. En 2013, 8 326 personnes ont bénéficié de ce service.

8 services:

- Service d'accueil et d'orientation
- Service de prévention
- Service animation
- Service adaptation du logement
- Service lieux d'écoute
- Plate-forme d'aide aux aidants
- Service de veille sanitaire et sociale
- Service d'aide aux transports accompagnés

Travail de proximité aussi bien auprès des personnes âgées que des aidants. Aide du SIPAG administrative, et pas seulement liée à la dépendance.

3. Délibérations

Délibération n° 2014-001 : Lancement de la modification n°1 du PLU

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme de la commune a été approuvé par délibération n°2013-029 du 21 juin 2013. Il expose les motivations qui conduisent aujourd'hui à envisager la modification de ce document, à savoir :

- Adaptations règlementaires mineures permettant une meilleure application du document d'urbanisme ;
- Conduire une réflexion autour des outils mobilisables dans le cadre d'une modification pour maîtriser la densification;

- Reprendre une Orientation d'Aménagement et de Programmation au secteur « Bourg sud », afin d'en préciser les principes d'aménagement retenus, au regard notamment de l'environnement physique du secteur, et dans la limite des modifications possibles dans une procédure de modification avec enquête publique.
- Evaluer le PLU au regard des nouvelles législations et identifier les éventuelles incohérences qui ne peuvent être intégrées à la procédure de modification.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité prescrit la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Thurins, pour les motifs ci-dessus exposés.

Les modalités suivantes de concertation seront les suivantes :

- ⇒ Mise à disposition du public d'un dossier d'enquête publique, dont les modalités seront définies ultérieurement par arrêté municipal.
- ⇒ Informations régulières dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune de Thurins.

Enfin, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec le cabinet AUA Grieu pour réaliser cette modification.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2014-002 : Autorisation d'ouverture de crédits anticipée 2015

Monsieur le Maire expose que pour la bonne marche des services, il convient de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'invetissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Monsieur le Maire propose donc les autorisations suivantes :

Articles	Crédits votés	RAR 2013	Montants	Montant final à	Crédits pouvant être
	au BP 2014	inscrits au BP	des DM	prendre en	ouverts (limite du
		2014	2014	compte	quart)
DI 165	2000	0	0	2000	500 € (2000/4)
DI 2313	32550	27307.34	0	32550	8137.50 € (32550/4)
DI 2315	75950	28 697.19	0	75 950	18 987.50€
					(75950/4)

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites ci-dessus précisées.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2014-003 : Participations scolaires année 2015

Monsieur le Maire expose que les participations scolaires croisées entre communes pour les enfants résidant sur une commune et scolarisés sur une autre, sont votées chaque année en conseil municipal.

Pour l'année 2015, il est proposé un taux d'accroissement d'environ 2%, fixant les montants des participations comme suit :

- 488 € par enfant pour la maternelle
- 244 € par enfant pour l'élémentaire

Monsieur le Maire demande en outre l'autorisation pour signer les conventions établies à l'occasion de la mise en œuvre du dispositif des participations scolaires communales.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les montants des participations scolaires communales ci-dessus exposées, et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions établies à l'occasion de la mise en œuvre de ce dispositif.

Adopté à l'unanimité.

4. Questions diverses

- ⇒ A compter du 1^{er} avril 2015, la Poste devrait fonctionner toujours sur le bourg mais uniquement les matins du mardi au samedi.
- ➡ Obligation d'avoir des détecteurs de fumée dans les locaux communaux : installation courant mars.
- ⇒ André CLARON gère le dossier neige.

Monsieur le maire remercie les conseillers présents et lève la séance à 21h55.